

**www.e-rara.ch**

**Vie de Napoléon Buonaparte, empereur des français**

**Scott, Walter**

**Paris, MDCCCXXVII [1827]**

**ETH-Bibliothek Zürich**

Shelf Mark: Rar 6992

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-28437>

Chapitre XIV.

---

**www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

SOUS LE TITRE DE

**CHAPITRE XIV.**



## SOMMAIRE DU CHAPITRE XIV.

---

Diverses tentatives faites, mais sans succès, pour organiser une défense en faveur des Bourbons. — Napoléon, rétabli sur le trône de France, désire conserver la paix avec les alliés. — Il ne reçoit pas de réponse à ses lettres. — Traité de Vienne. — Griens allégués par Buonaparte pour justifier son entreprise. — Débats dans la chambre des communes à Londres sur le renouvellement de la guerre. — Murat occupe Rome avec cinquante mille hommes. — Sa proclamation pour appeler les Italiens aux armes. — Il avance contre les Autrichiens. — Il est repoussé à Occhio-Bello. — Défait à Tolentino, il s'enfuit à Naples, et de là, déguisé, en France, où Napoléon refuse de le recevoir.

## CHAPITRE XIV.

---

PAR la prise de Paris , l'autorité des Bourbons fut anéantie ; les tentatives de quelques membres de cette famille pour résister à la mauvaise fortune honorent leur vaillance , mais ne furent d'aucun avantage à leur cause.

Le duc d'Angoulême se mit à la tête d'un corps considérable de troupes levées par la ville de Marseille et les Royalistes de Provence<sup>1</sup>. Mais entouré par le général Gilly, le prince fut obligé de rendre ses armes, sous la condition d'une amnistie

<sup>1</sup> Il y a ici une légère inexactitude. Le duc d'Angoulême n'avait guère sous ses ordres immédiats que des volontaires du Languedoc, le dixième de ligne et le quatorzième de chasseurs. Les Marseillais marchaient sur Grenoble par Gap. Le duc, après quelques succès partiels qui le conduisirent jusqu'à Romans, se retirait devant des forces supérieures : le général Gilly, laissé par lui à Nîmes, se déclara pour Napoléon, et lui coupa la retraite.

(Edit.)

pour ses soldats, et pour lui-même, avec la permission de quitter la France. Le général Grouchy refusa de ratifier cette capitulation, jusqu'à ce que la volonté de Buonaparte fût connue. Mais l'empereur, content, peut-être, de montrer de la générosité, permit au duc d'Angoulême de s'embarquer à Cette, en réclamant seulement son intervention auprès de Louis XVIII, pour la restitution des joyaux de la couronne que le roi avait emportés avec lui à Gand.

Le duc de Bourbon s'était retiré dans la Vendée pour faire un appel aux vaillans royalistes de cette province fidèle; mais elle avait été précédemment occupée par des soldats dévoués à Buonaparte, postés de manière à rendre une insurrection impossible; et le duc fut obligé de s'embarquer à Nantes.

La duchesse d'Angoulême, seul reste de la famille de Louis XVI, et qui depuis son jeune âge avait souffert avec une si noble résignation tant de vicissitudes et d'adversités, montrait dans ces jours d'épreuve que, dans toutes les circonstances, son courage était digne de la fille d'une longue

suite de rois. Elle se jeta dans Bordeaux, où la fidélité du comte Linch, maire de la ville, et celle des citoyens, en général, lui promettaient une assistance active. La princesse se montra au milieu d'eux, comme une de ces femmes héroïques des temps chevaleresques, dont les regards et les paroles, au moment du péril, donnaient une force nouvelle aux armes des guerriers et enflammaient leur courage. Mais malheureusement il y avait à Bordeaux une garnison considérable de troupes de ligne infectée de l'esprit général de la révolte. Le général Clausel avança aussi sur la ville avec une force imposante. La duchesse fit un dernier effort, rassembla les officiers autour d'elle, et leur rappela leur devoir dans les termes les plus touchans et les plus pathétiques. Mais lorsqu'elle vit leur froideur, et qu'elle les entendit bégayer des excuses, elle se détourna avec dédain : « Vous craignez, dit-elle; j'ai pitié de vous; je vous délie de vos sermens. » Elle s'embarqua à bord d'une frégate anglaise; Bordeaux ouvrit ses portes à Clausel et se déclara pour l'empereur. Ainsi, quoique le retour de Napoléon fût loin d'être agréable à tous

les Français, toute opposition ouverte à son gouvernement cessa, et il fut reconnu comme empereur, environ vingt jours après qu'il était débarqué à Cannes avec mille partisans.

Mais le trône de Napoléon, ainsi rétabli, n'était cependant pas assuré, à moins qu'il n'obtînt des souverains confédérés de l'Europe de reconnaître en lui la puissance dont leurs armes réunies l'avaient si récemment dépouillé. Il est vrai qu'il avait indirectement promis la guerre à ses soldats, en blâmant avec amertume la cession faite par les Bourbons de ce qu'il appelait le territoire de la France; il est vrai aussi que depuis, et jusqu'à sa mort, il continua obstinément à entretenir l'idée que la Belgique, possession que la France avait acquise depuis vingt années, était une portion intégrale de ce royaume; il est vrai qu'Anvers et les cinq cents vaisseaux de ligne qui devaient être construits dans cette ville, ne cessèrent pendant toute sa vie d'occuper son imagination. Le projet d'une guerre future était donc renfermé dans son cœur. Mais comme alors il sentait, dans son intérêt, la nécessité de con-

vaincre le peuple français que son retour ne détruirait point le traité de Paris, quoique ce traité eût donné les Pays-Bas à la Hollande, il n'épargna aucun artifice pour répandre le bruit d'une tendance pacifique.

Dès le commencement de sa marche, ses créatures affirmèrent qu'il apportait avec lui un traité conclu pour vingt années avec toutes les puissances de l'Europe. On assurait en même temps que Marie-Louise et son fils étaient sur le point d'arriver en France, comme gage d'une réconciliation avec l'empereur d'Autriche; et Marie-Louise ne paraissant pas, on insinua qu'elle avait été retenue par son père, comme une garantie que Buonaparte tiendrait sa promesse de donner aux Français une constitution libre. Il était réduit à employer des assertions si dénuées de vraisemblance, plutôt que d'admettre que son retour dût être le signal du renouvellement des hostilités contre toute l'Europe.

Cependant Napoléon n'hésita pas à faire connaître aux ministres des puissances alliées sa bonne volonté d'acquiescer au traité de Paris, quoique, suivant son rai-

sonnement ordinaire, ce traité fût la honte et l'humiliation de la France. Il écrivit à chacun des souverains, en leur exprimant son désir de faire la paix sur les mêmes bases qui avaient été fixées avec les Bourbons. Il ne reçut pas de réponse à ses lettres : la résolution des alliés était déjà prise.

Le congrès de Vienne n'était pas encore dissous lorsque la nouvelle de la fuite de Buonaparte de l'île d'Elbe lui fut transmise par Talleyrand, le 11 mars. Tout ce qui étonne, comme le sublime, approche du plaisant; et c'est un fait curieux de physiologie, que la première nouvelle d'un événement qui menaçait d'anéantir tous les travaux du congrès, ressemblait tellement à une scène de comédie, que le rire fut la première émotion qu'elle excita parmi la plus grande partie des membres de cette assemblée. Cette humeur joyeuse ne fut pas de longue durée; car la plaisanterie n'était ni sensée ni sûre. Le congrès jugea nécessaire, dans cette circonstance extraordinaire, d'exprimer ses sentimens par une déclaration non équivoque. Cette déclaration parut le 13 mars, et après avoir

donné une relation du fait, elle portait la dénonciation suivante :

« En rompant la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Buonaparte a détruit le seul titre légal d'où dépendait son existence; et en reparaissant en France avec des projets de trouble et de désordre, il s'est privé de la protection des lois, et a prouvé à l'univers qu'il ne peut plus y avoir ni paix ni trêve avec lui.

» En conséquence, les puissances déclarent que Napoléon Buonaparte s'est placé en dehors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur de la tranquillité du monde, il s'est rendu passible de la vengeance publique. Elles déclarent en même temps que, fermement résolues à maintenir entièrement le traité de Paris du 30 mai 1814, et les dispositions sanctionnées par ce traité, ainsi que celles qui ont été résolues depuis, ou qui pourront l'être désormais, afin de le consolider et le rendre complet, elles emploieront tous leurs moyens, et réuniront tous leurs efforts, pour que la paix générale, objet des désirs de l'Europe et le but constant de leurs travaux, ne puisse plus

être troublée, et pour prévenir toute entreprise qui menacerait de replonger le monde dans les désordres des révolutions. »

Ce manifeste fut suivi immédiatement d'un traité entre la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie, qui renouvelait et confirmait l'alliance formée entre ces puissances, à Chaumont. Le premier article déclarait 1<sup>o</sup> la résolution des hautes parties contractantes de maintenir et de renouveler le traité de Paris, qui excluait Buonaparte du trône de France, et de donner plus de force au décret de proscription lancé contre lui, et que nous avons mentionné plus haut; 2<sup>o</sup> chacune des parties contractantes s'engageait à tenir constamment sur pied une armée de cent cinquante mille hommes, avec une égale proportion de cavalerie et d'artillerie; 3<sup>o</sup> elles s'engageaient à ne pas quitter les armes, sans un commun consentement, jusqu'à ce que le but de la guerre fût atteint, ou qu'on eût rendu Buonaparte incapable de troubler la paix de l'Europe. Après d'autres articles moins importans, le septième portait, que les autres puissances de l'Europe seraient

invitées à accéder au traité; et le huitième, que le roi de France serait particulièrement appelé à y prendre part. Un article séparé portait que le roi d'Angleterre aurait le choix de fournir son contingent en hommes, ou d'y suppléer en payant la somme de trente livres sterling par an pour chaque cavalier, et vingt livres pour chaque soldat d'infanterie qui manquerait à son complément. Lorsque ce traité fut ratifié par le prince régent, on y ajouta une déclaration relative à l'article 8, déclaration portant que sa majesté britannique ne se regarderait pas comme obligée de poursuivre la guerre, dans le dessein d'imposer forcément à la France aucun gouvernement particulier. Les autres parties contractantes consentirent à accepter l'accession de son altesse royale, avec cette réserve et cette explication.

Ce traité de Vienne peut être considéré sous un double point de vue; d'abord, pour les principes, et secondement, par rapport au mode d'expression. Il fut discuté sous ce double point de vue dans la chambre des communes à Londres. L'utilité de la guerre fut contestée par plu-

sieurs membres de l'opposition, à cause de l'épuisement de la Grande-Bretagne; mais on admit généralement que la fuite de Buonaparte était un juste motif de se croire en état d'hostilité. Le grand homme d'état et savant jurisconsulte que nous avons déjà cité, exposa en son nom et au nom de ceux qui votaient avec lui, une opinion contenue dans les termes les plus positifs :

« Quelques insinuations, disait sir James Mackintosh, ont été répandues sur l'existence d'une différence d'opinion de ce côté de la chambre, par rapport à la fuite de Buonaparte; nous nions cette différence. Chacun s'accorde à déplorer la circonstance qui rend le renouvellement de la guerre si probable, pour ne pas dire certain. Tous mes amis, dont les sentimens me sont connus, pensent que, dans la théorie du droit public, la reprise du pouvoir par Napoléon, a donné aux alliés un juste sujet de guerre contre la France. Il est évident que l'abdication de Napoléon, et sa renonciation perpétuelle à la suprême autorité, était une condition, et la plus importante des conditions auxquelles les

alliés avaient accordé la paix à la France. La convention de Fontainebleau et le traité de Paris faisaient également partie du grand contrat qui rétablissait la France dans l'alliance de l'Europe. C'était parce que la France offrait des garanties plus sûres de la paix depuis qu'elle était séparée de son terrible chef, que l'Europe confédérée avait accordé la paix à des termes modérés et favorables; mais dès que la France a violé cette importante condition en se soumettant de nouveau à l'autorité de Napoleon, les alliés se trouvent dégagés de leur contrat, et sont rentrés dans leur droit de faire la guerre.»

Les griefs allégués par Buonaparte ( qui semblent avoir été entièrement imaginaires ), et qu'il porta jusqu'à supposer qu'on avait eu des desseins sur sa liberté, étaient d'abord la séparation de sa famille. Mais c'était une question avec l'Autriche exclusivement; car quelle puissance pouvait forcer l'empereur François de se séparer de sa fille après que le sort de la guerre l'avait ramenée sous sa protection paternelle? Les sentimens de Napoléon, dans sa position, étaient extrêmement natu-

rels; mais on ne saurait blâmer ceux de l'empereur, qui, consultant l'honneur et la félicité de sa fille, la séparait d'un homme capable des entreprises les plus désespérées pour rétablir sa fortune. Beaucoup, sans doute, dépendait de l'inclination de l'auguste personne elle-même; mais, en supposant que l'autorité paternelle eût été exercée, Napoléon pouvait-il réellement renouveler une sorte de guerre troyenne avec toutes les puissances de l'Europe, pour recouvrer sa femme, ou pensait-il que parce qu'il était séparé d'elle par la dureté d'un père, il était autorisé à envahir et à subjuguier le royaume de France? Le second grief, et nous l'admettons comme fondé, était que la France en refusant de payer la pension de Napoléon avant que l'année fût écoulée, l'avait laissé dans une gêne qu'il n'aurait pas dû connaître. C'était un sujet de plainte, et un grand; mais contre qui? non pas sûrement contre les alliés, à moins que Buonaparte ne les eût sommés de tenir leur traité, et qu'il eût établi que la France avait manqué à des obligations pour lesquelles il avait leur garantie. L'Angleterre,

qui n'était qu'accessoire au traité, était cependant intervenue déjà en faveur de Buonaparte; et il n'est pas douteux que sa réclamation n'eût été accueillie par les hautes parties contractantes, qui n'auraient pu déceimment refuser de remplir un traité qu'elles avaient conclu elles-mêmes. On ne peut nier que cette garantie donnât à Napoléon le droit d'en appeler et de se plaindre; mais qu'elle lui donnât le droit d'agir avec violence sans accusation préalable, cela est contraire à toutes les idées sur le droit des gens, qui établit qu'aucune agression ne peut constituer une cause légitime de guerre, jusqu'à ce que la réparation ait été refusée. Toutefois, ceci n'est qu'un simple argument légal; Buonaparte n'envahit pas la France parce qu'elle était insolvable pour payer sa pension; il l'envahit parce qu'il vit la perspective de regagner le trône : ne croyons pas que des millions l'eussent empêché d'en saisir l'occasion.

Cependant le principal fondement de sa défense portait sur ce qu'il avait été rappelé par le vœu unanime de la nation française; mais cette assertion était con-

trédite par tous les faits. Sa ligue avec les révolutionnaires s'était formée malgré elle, et d'ailleurs le parti n'était pas considérable dans la nation. « Son élection, suivant les paroles de Grattan, était une élection militaire; et puisque l'armée disposait du gouvernement civil, sa marche avait dû être celle d'un chef militaire dans une nation conquise. La nation ne s'était pas levée pour soutenir Louis XVIII ou résister à Buonaparte, parce que la nation ne pouvait pas se lever contre l'armée. L'esprit de la France aussi-bien que sa constitution avaient perdu pour le moment les moyens de résister; ils cédaient passivement à une force supérieure. »

En un mot, l'opinion de la chambre des communes fut si unanime sur les désastreuses conséquences du départ de Napoléon de l'île d'Elbe, que la minorité porta des accusations contre les ministres pour n'avoir pas prévenu sa fuite par des mesures plus effectives. Il fut répondu à ces accusations, que l'Angleterre n'était pas le géôlier de Buonaparte; qu'il était impossible de maintenir un blocus autour de l'île d'Elbe, et que quand même on l'au-

rait pu, l'Angleterre n'avait pas le droit de se mêler des mouvemens de Buonaparte, qui pouvait bien faire de courtes expéditions sans aucun rapport avec un projet d'évasion. Cependant on avouait que si un vaisseau anglais l'eût découvert allant en France avec une force armée, dans le dessein d'y opérer une descente, on aurait exercé, à tout hasard, le droit d'arrêter sa marche. De plus, on n'avait aucun titre pour établir sur l'île une surveillance dont le droit appartenait à l'empereur, toujours reconnu comme tel. On ne pouvait pas davantage maintenir une force navale à l'entour de l'île pour l'arrêter dans le cas d'évasion. Ces deux mesures auraient été une contravention directe au traité de Fontainebleau, auquel l'Angleterre avait consenti, quoiqu'elle n'eût pas été au nombre des parties contractantes.

Les termes de la déclaration des alliés furent plus généralement désapprouvés dans le parlement anglais, que le projet avoué de déclarer la guerre.

On prétendit qu'en mettant Napoléon hors la loi, cet acte appelait plutôt contre lui le poignard des assassins que le glaive

de la justice. Cette accusation d'encourager à l'assassinat fut vivement repoussée par les partisans du ministère. « Le but de la proclamation, disaient-ils, était simplement de signaler Napoléon à la nation française comme un homme qui avait perdu ses droits civils en reprenant, contrairement au traité, une situation dans laquelle son caractère, ses habitudes, ses talens, le rendaient encore un objet de soupçon et de terreur pour toute l'Europe. Sa résolution inflexible, son ambition sans bornes, son génie personnel, son pouvoir sur l'esprit des autres hommes, ses grands talens militaires, en un mot, qui, si importants dans la guerre, sont si dangereux dans la paix, avaient fourni les raisons légitimes de conclure la paix de Paris, par laquelle Napoléon était personnellement exclu du trône. Napoléon, en violant cette paix solennellement conclue avec l'Europe, avait forfait à ses droits politiques; et, sous ce point de vue seulement, on avait pu le mettre hors la loi. En conséquence de ces résolutions, adoptées à Vienne et à Londres, toute l'Europe accélérât ses préparatifs de guerre; et le nombre des trou-

pes avec lesquelles les alliés se disposaient à entrer en France, était évalué à un million et onze mille soldats<sup>1</sup>.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de dire quelques mots au sujet de Murat. Il avait été quelque temps troublé par les inquiétudes que la sortie de Talleyrand dans le congrès, contre son gouvernement, lui avait naturellement inspirées. Cependant les autres puissances n'avaient pris aucune mesure contre ce prince; mais il paraît avoir eu connaissance que les rapports du général Nugent et de lord William Bentinck s'accordaient à le représenter comme ayant agi, dans la dernière campagne, plutôt comme un transfuge en suspens entre deux partis, que comme un confédéré vraiment sincère et dévoué à la cause qu'il prétendait avoir choisie. Peut-être sa conscience lui faisait reconnaître la vérité de cette accusation, car il paraît bien certain que si Eugène eût pu être pressé plus vivement, Murat aurait été

<sup>1</sup> Voici le contingent fourni par les différentes puissances : Autriche, 300,000 hommes; Russie, 225,000; Prusse, 236,000; États d'Allemagne, 150,000; Grande-Bretagne, 50,000; Hollande, 50,000; en tout, 1,011,000 soldats.

disposé à agir avec énergie pour la cause des alliés ; il sentit donc que le trône de Tancrede chancelait sous lui , et il se déterminâ , avec sa témérité ordinaire , à braver le danger plutôt qu'à laisser au temps le soin de l'écarter. Murat avait correspondu avec l'île d'Elbe , et il est impossible qu'il n'eût pas connaissance du dessein de Buonaparte en quittant cette île. Mais , dans ce même temps , il dut considérer que si son beau-frère avait quelque succès , sa propre alliance deviendrait si nécessaire à l'Autriche , qui mettait une grande importance à conserver le nord de l'Italie , qu'elle l'aurait achetée aux conditions qu'il aurait voulu.

Cependant , au lieu d'attendre l'occasion que lui aurait fourni l'entreprise de Buonaparte , qui ne pouvait pas manquer d'avoir lieu , Murat résolut de se hasarder lui-même et pour lui-même dans une nouvelle crise. Il se mit à la tête d'une armée de cinquante mille hommes ; et , sans expliquer ses intentions , il s'empara de Rome , d'où le pape et les cardinaux avaient pris la fuite. Il menaçait toute la ligne du Pô , que les forces autrichiennes ne pouvaient

pas maintenir ; et le 31 mars, il adressa une proclamation à tous les Italiens, les excitant à s'armer pour l'affranchissement de leur pays. Il paraissait donc évident que le but de ce fils d'un pâtissier ne tendait à rien moins qu'à faire de l'Italie un état unique, et à se placer lui-même sur le trône des Césars. La proclamation était signée Joachim Napoléon ; car, dans ce moment décisif, il ne craignit pas de reprendre ce dernier nom, auquel il avait précédemment renoncé. Son appel aux Italiens ne fut pas entendu. Les querelles, dans les petits états, sont si fréquentes, leurs prétentions sont si opposées entre elles, et leur faiblesse les a rendus si souvent la proie des conquérans, qu'ils trouvaient peu d'attrait dans une union qui s'annonçait comme le prélude de l'indépendance : c'est pourquoi la proclamation eut peu d'effet, excepté sur quelques étudiants de l'université de Bologne ; Murat marcha néanmoins vers le nord. Comme il était très-supérieur en nombre, il défit le général autrichien Bianchi, et occupa Modène et Florence.

L'attitude de Murat était capable d'alarmer l'Europe. S'il pénétrait plus avant dans la Lombardie, il pourrait unir ses efforts à ceux de Buonaparte, qui venait de se replacer sur le trône, et ses forces seraient probablement augmentées par des milliers de vétérans de l'armée du prince Eugène. C'est pourquoi l'Autriche désira la paix, et offrit de lui garantir la possession du royaume de Naples, en y ajoutant ce qu'il avait long-temps ambitionné, tout le territoire jusqu'aux frontières de l'état romain.

En même temps, l'Angleterre déclara qu'ayant une trêve avec le roi Joachim, à l'exemple de l'Autriche, cette trêve ne devait pas durer plus long-temps que la bonne intelligence de Murat avec l'alliée de l'Angleterre. Celui-ci refusa les conditions de l'une des deux puissances, et ne tint pas compte des remontrances de l'autre. « Il est trop tard, disait-il; l'Italie est digne de la liberté, et elle sera libre. » Là se terminèrent toutes les espérances de paix. L'Autriche déclara la guerre à Murat, et envoya de nouvelles forces en Italie. De son côté,

l'Angleterre préparait une descente sur le territoire napolitain, où Ferdinand avait encore beaucoup de partisans.

Les talens de Murat, comme tacticien, étaient inférieurs au mérite qu'il avait montré, comme soldat, sur le champ de bataille; et il était encore plus mauvais politique que général inhabile. Un échec qu'il éprouva dans une tentative pour passer le Pô près d'Occhi-Bello, paraît avoir déconcerté tout son plan de campagne; il ne se trouva plus dans la possibilité de renouer les négociations qu'il avait rompues avec tant de précipitation. On peut croire, par ses opérations militaires, qu'il avait reconnu combien son plan était au-dessus de ses forces et de ses talens : il se retira sur toute sa ligne, abandonnant Parme, Reggio, Modène, Florence et toute la Toscane. Par ce dernier mouvement, il mit les Autrichiens en possession du meilleur et du plus court chemin pour aller à Rome. En conséquence, il fut comme cerné, et obligé de livrer bataille près de Tolentino. La bataille dura deux jours (2 et 3 mai), mais les Napolitains ne pouvaient combattre corps à corps avec les robustes

Autrichiens. Ce fut en vain que Murat fit tourner des pièces de campagne sur l'arrière-garde de ses colonnes d'attaque, avec ordre de faire feu sur ceux qui se retireraient; en vain lui-même montra l'exemple d'un courage désespéré; l'armée napolitaine prit la fuite pêle-mêle et en complète déroute : canons, munitions, trésor, bagage, tout devint la proie des Autrichiens; et, en traversant les montagnes des Abruzzes, Murat perdit la moitié de son armée sans avoir donné un seul coup d'épée.

Le prince fugitif fut poursuivi dans ses possessions napolitaines, où il apprit que les Calabrois étaient en insurrection, et qu'une flotte anglaise, servant d'escorte à une armée d'invasion venue de la Sicile, s'était montrée dans la baie de Naples. Son armée, réduite à une poignée d'hommes par une suite d'escarmouches sanglantes, dans lesquelles il s'était conduit avec une témérité qui laissait croire à ses compagnons qu'il cherchait la mort, reçut ordre d'aller se jeter dans Capoue; et lui, qui avait quitté Naples, revêtu, suivant son usage, d'un costume magnifique, à la tête

d'une vaillante armée, rentrait en ce moment dans les murs de cette capitale, suivi seulement de quatre lanciers. Il mit pied à terre au palais, et parut devant la reine, pâle, défait, les cheveux épars, avec tous les signes de l'extrême fatigue et de l'abattement; il salua cette princesse avec ces mots touchans : « Madame, je n'ai pas pu trouver la mort ! » Il reconnut aussitôt qu'il ne pouvait rester à Naples sans compromettre sa liberté, et peut-être sa vie. Il prit congé de la reine, qui ne devait pas tarder à perdre pour jamais ce titre, coupa ses cheveux, et, se déguisant à l'aide d'un froc de couleur grise, il se sauva dans la petite île d'Ichia, et arriva le 25 mai dans le port de Cannes, qui avait reçu Napoléon peu de semaines auparavant. Sa femme, immédiatement après le départ de Murat, alarmée des dispositions que la populace napolitaine montrait à s'insurger, se rendit au commodore Campbell, et fut reçue à bord du *Terrible*.

Un courrier annonça l'arrivée de Murat en France à Buonaparte, qui, au lieu d'envoyer des consolations à son malheureux beau-frère, demanda, dit-on, avec

un amer dedain, « si Naples et la France avaient fait la paix depuis 1814. » Cette réponse pourrait donner à penser que, bien que les entreprises de Napoléon et de Joachim coïncidassent, par le temps et par d'autres circonstances, d'une manière assez sensible pour faire croire qu'elles avaient été formées de concert, il n'y avait cependant pas eu de correspondance précise, encore moins de traité formel entre les deux beaux-frères. En effet, Napoléon a toujours nié qu'il ait eu la moindre part à la folle levée de boucliers de Murat, et il n'a cessé d'affirmer qu'il en avait été essentiellement offensé. Napoléon disait qu'en se retirant de l'île d'Elbe, il avait fait ses adieux à Murat, par une lettre dans laquelle il lui pardonnait tout ce qui s'était passé entre eux, et lui recommandait de se maintenir en paix avec les Autrichiens, et seulement de les arrêter s'il les voyait disposés à s'avancer sur la France; il lui offrait aussi de garantir son royaume. Murat lui donna, dans sa réponse, des témoignages d'attachement, s'engageant à se montrer désormais, dans sa conduite à l'égard de Napoléon, encore plus digne de

sa pitié que de son ressentiment, ne voulant aucune autre garantie que la parole de l'empereur, et déclarant que le dévouement du reste de sa vie effacerait le souvenir de sa défection. « Mais, continuait Napoléon, il était dans les destinées de Murat de nous perdre de toutes les manières, une fois en se déclarant contre nous, une autre en prenant notre parti mal à propos. » Il se mit en campagne sans en avoir les moyens, et quand ses espérances furent détruites, il ne resta plus dans l'Italie aucune puissance capable de contrebalancer celle de l'Autriche. De ce moment, il devint impossible à Napoléon de négocier avec elle.

En admettant comme exact ce récit de Napoléon, et en accordant que les deux beaux-frères jouaient chacun leur rôle, il n'était pas possible de supposer qu'ils eussent agi sans être d'intelligence; chacun d'eux assurément voulait faire sa propre affaire, sachant bien qu'il ne pouvait prétendre à l'assistance de l'autre qu'autant que lui-même aurait des succès, et, de plus, ne voulant pas renoncer au privilège de faire la paix, s'il était nécessaire, même

en désavouant toute participation à l'entreprise du vaincu. Malgré les magnifiques détails que donna *le Moniteur* de la tentative de Murat, dans le temps où on pouvait encore en espérer le succès, il est certain que Bonaparte essaya de se rendre l'Autriche favorable, par l'offre d'abandonner Murat ; et que Murat, si ses offres eussent été écoutées après la défaite d'Occhio-Bello, était prêt à désertir encore la cause de Napoléon, dont il venait si récemment de reprendre le nom. Enveloppé dans ce dédale d'une politique égoïste, Murat eu l'humiliation de se voir l'objet des mépris de Napoléon, quand il ne lui fut plus possible de l'aider, et qu'il ne fut plus qu'un fardeau pour lui. S'il était arrivé vainqueur à Milan, et qu'à travers les Alpes il eût tendu à Napoléon une main amie, combien différente eût été sa réception ! Mais, dans sa détresse, Buonaparte refusa de le voir, et ne lui permit pas même de venir à Paris, satisfait que le spectacle de sa misère fût un amer démenti des fables que les journaux français avaient pendant quelque temps publiées sur ses prétendus succès. Fouché lui envoya un

message, qui rappelait celui qui avait enjoint aux ambassadeurs de Salomon de demeurer à Jéricho jusqu'à ce que leur barbe eût poussé. Il était recommandé à Murat de se tenir à l'écart jusqu'à ce que le souvenir de sa disgrâce fût effacé par de nouveaux objets d'intérêt général.

Buonaparte avait quelquefois pensé à donner à Murat un commandement dans son armée; mais il avait eu peur de blesser les soldats français qui auraient éprouvé du dégoût et de l'horreur à la vue d'un homme qui avait trahi la France. « Je n'ai pas cru pouvoir l'amener à Waterloo, disait-il à ses compagnons de Sainte-Hélène, et cependant il aurait pu gagner la victoire, car il y a eu plusieurs momens, durant la bataille, où il aurait suffi, pour la décider, d'enfoncer deux ou trois bataillons anglais; et Murat était justement l'homme qu'il fallait. Quand il s'agissait de conduire une charge de cavalerie, il n'y avait pas d'officier plus déterminé, plus brave et plus brillant. »

Ainsi il fut défendu à Murat de venir à la cour des Tuileries, où sa défection aurait pu être oubliée; mais sa défaite était un tort irrémédiable; il resta dans l'obscurité

près de Toulon, jusqu'à ce que son destin l'appela ailleurs, après la bataille décisive de Waterloo <sup>1</sup>. Nous n'en dirons pas davantage sur cet important épisode de l'histoire qui nous occupe, et nous allons retourner à la France et à notre sujet immédiat.

<sup>1</sup> Il est bien connu que Joachim Murat, s'étant échappé avec peine de la France, se sauva en Corse, et qu'il aurait pu, sur sa parole, obtenir la permission de résider sur le territoire d'Autriche sans être inquiété. Mais il nourrissait une idée extravagante de recouvrer sa couronne, qui l'engagea à rejeter ces conditions favorables; il fit donc une invasion sur le territoire napolitain à la tête de deux cents hommes. Son expédition pourrait être considérée comme une exacte parodie de celle de Buonaparte; à Cannes il publia des proclamations remplies de bravades et d'assertions fausses. Une tempête dispersa sa flottille; lui-même il prit terre le 8 octobre à une petite bourgade de pêcheurs près de Monte-Leone. Il fut attaqué par les gens du pays, combattit avec sa bravoure accoutumée, mais eut le désavantage et fut fait prisonnier, traduit immédiatement devant une cour martiale, et condamné. La famille royale de Sicile ne s'est pas montrée une race clémente: s'il en eût été autrement, elle aurait pu pardonner à un homme qui, quoique maintenant réduit à la condition privée, avait été roi si récemment qu'il était excusable de s'être cru encore le pouvoir de faire la paix ou la guerre. Murat se comporta à ses derniers instans comme il convenait au *beau Sabreur*: il attacha à sa poitrine le portrait de sa femme, ne permit pas qu'on lui bandât les yeux, resta debout, reçut six balles dans le cœur, et trouva ainsi la mort qu'il avait impunément bravée dans une foule de combats, et qu'il avait cherchée en vain dans tant d'autres.